



DANS SA SEANCE DU 04 AVRIL 2022 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer le permis d'utiliser à M. et Mme Bonjour, Rte de la Pale 8, parcelle 238 pour l'installation d'un cabanon de jardin, une toiture solaire et la réfection des façades.

A pris note

- Des résultats des contrôles des radars sympathiques : Rte du Lac, 60 km/h, le V85 est à 54-58, donc respectés, malgré des pointes à plus de 100 km/h ; Ch. de la Crosette : 27 véhicules ont été contrôlés à 31-40 km/h, mais le V85 est à 26 ;
- Du résultat du radar semi-stationnaire installé à la Rte de Préverenges par la Police cantonale du 23 février au 02 mars 2022 : il a enregistré le passage de 32'840 véhicules, sur ces derniers 430 conducteurs seront sanctionnés par une amende d'ordre. Plus de 98% des usagers respectent la limitation ;

La municipalité